

Stratégies de lutte contre la pauvreté féminine : exemple des groupements de femmes de la région de Dakar (Sénégal)

Par Ndèye Sokhna Guèye
IFAN-CAD, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, BP 206, Dakar, Sénégal
E-Mail : ndeye.gueye@orange.sn

Il est aujourd'hui communément admis que les femmes sont les plus touchées par la crise économique que traverse les pays du Sud ces dernières décennies. Cette crise les plonge dans une pauvreté endémique et de ce fait, elles (avec les enfants) forment la majorité la plus démunie et la plus vulnérable dans le monde. Ainsi sur les 550 millions de pauvres recensés de par le monde, quelque 330 millions, ou 60 %, sont des femmes (l'OIT 2004:3).

Selon le Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de 2001, environ 53,9 pour cent des ménages au Sénégal vivent en dessous du seuil de pauvreté et plus de 58 pour cent sont des femmes.

Ce constat va engendrer des réflexions, des approches et des actions en vue d'améliorer leurs conditions. Dans cette perspective, il a fallu repenser le développement avec elles. Cette démarche d'intégration des femmes au développement, qui est, par ailleurs, étroitement liée à l'évolution des luttes féministes, s'exprime au Sénégal en termes de « *bien être* », d' « *égalité* », d' « *anti-pauvreté* », d' « *efficacité* » ou de « *renforcement du pouvoir* ».

L'apport heuristique de ces différentes approches est perceptible non seulement dans les actions menées par les associations féminines ou groupements de femmes mais elles influent également dans les conditions de financement des bailleurs de fonds. Au total, l'objectif à atteindre est un « *développement durable* » qui offrirait aux femmes une société plus juste, plus égalitaire, plus solidaire et plus démocratique. Toutes ces démarches ou tous ces discours épistémologiques posent un postulat implicite, c'est à dire que l'« *intégration des femmes au développement* » se construit autour de la notion de travail et de sa visibilité. Cette construction prend en compte du lien existant entre le travail, la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté¹. (Mathias Kuepie & al, 2006: 2)

Pendant longtemps le travail des femmes était cantonné dans la sphère privée domestique ou dans l'espace informel alors que la vie publique et le pouvoir politique sont du domaine des hommes. Dans cette espace privée et familiale, les femmes exercent des activités non rémunérées, par conséquent considérées comme invisibles et informelles. A l'opposé, dans la sphère publique, où s'exercent des activités économiques visibles, productrices de richesses, les hommes dominent.

Dans cette perspective, à travers l'exemple des femmes vivant en milieu périurbain de la région de Dakar, notre objectif est de réfléchir sur les notions de sphères formelle/informelle, privée/ et publique et d'en évaluer la pertinence dans cette espace. La femme périurbaine est

¹ Le sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, organisé par l'Union Africaine en septembre 2004 à Ouagadougou, ainsi que le rapport économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) sur cette question, témoignent de cette prise de conscience que la pauvreté ne pourrait être réduite sans la création d'emplois et « un meilleur fonctionnement des marchés urbains du travail » (Mathias Kuepie, 2006 : 2).

définie ici comme un individu qui vit à la périphérie des communes de la région de Dakar, notamment à Rufisque, à Guédiawaye, Bargny, Sangalkam et à Pikine.

Les informations quantitatives sur ces femmes proviennent des statistiques nationales et internationales. La récente étude sur le secteur informel effectuée par la Direction de la Prévision et des statistiques offre des informations chiffrées nouvelles sur les femmes évoluant dans ce domaine. Cependant ces données souffrent d'absence d'analyse différenciée des sexes. L'absence ou l'insuffisance des données statistiques désagrégées selon le sexe rend imprécise toute comparaison quantitative basée sur le genre entre les zones périurbaines ou une analyse fine des conditions de vie et de travail des femmes. Néanmoins, nous avons effectué en 2000 des enquêtes qualitatives auprès de groupements de femmes se trouvant dans des communes de la région de Dakar (Pikine, Guédiawaye et Sangalkam). Des données secondaires ont été également obtenues à travers la littérature sur la pauvreté². La synthèse de l'ensemble de ces données nous permet, dans la première partie de notre présentation, de dresser un tableau général des conditions de vie et de travail des femmes dans ces communes de la région de Dakar.

La seconde partie est consacrée aux différentes approches de la pauvreté par le gouvernement Sénégalais et des bailleurs de fonds. C'est une analyse des stratégies et des actions développées pour les groupements de femmes, établis en milieu périurbain de la région de Dakar, pour améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs collectivités, en relation avec les discours sur le genre et sur le développement. Cette réflexion nous permet ainsi de dégager le profil général de la pauvreté féminine en milieu périurbain et d'étudier sa dynamique de reproduction en rapport avec les programmes d'ajustement structurels. Ces visions sont confrontées aux réalités du terrain et avec les représentations que les femmes en milieu périurbain se font de leur situation au niveau de l'individu, du ménage et de la communauté. En définitive, nous évaluerons les conséquences de ces programmes de lutte contre la pauvreté qui cantonnent les femmes dans des sphères informelles et domestiques.

Zones d'études et méthodologie d'enquêtes

Notre analyse des conditions de vie des femmes en milieu périurbain s'intéresse aux quartiers périphériques des communes de Bargny, de Rufisque, de Pikine, de Sangalkam, de Sebikotane et de Guédiawaye. Ces communes constituent un observatoire privilégié de la question des rapports entre le travail des femmes, la pauvreté féminine et des actions menées pour l'éradiquer.

² ACDI,1997, Antoine P. et al, 1995, APAD, CODESRIA, ENDA, ECO AFRICA93, 1993, Banque Mondiale,1994, 1995, 1999, Bedenbecker, Ndiaye et Kah, 1996, IT, 2002, Gaufryau B. et Maldonado C., 1997, Bugnicourt J., Ndione E.S., Sagna M., 1987, Caicedo E., 1992, Diop MC., 1996, DSN, 1998, Fall A. S., Gaye A. et Ndao A., 1998, Fall A. S., 2007, Fassin D., 1993, FIDA, 1995, Gueye-Tall, S.,1989, ISRA/PASE, février 1996, Kouidhi M., 1994, 1995, Mbow P. et Mbaye B.D., 1998, Ministère de l'économie et des Finances et du Plan, Direction de la Prévision et de la Statistique, 1993, 1995, 1996a, b et c, 1997, 2004abc, 2005, Ndiaye A. I.1997, Niang A., 1997, Nzapayeke, A.1999, Programme de Gestion Urbaine, 1996, PNUD (1997, 1999, 2001), Sow F., 1991, Sy P.I., 1994, UNICEF SENEGAL, 1999.

Tableau 1. Représentativité des groupements féminins étudiés en fonction des lieux d'enquêtes

| Commune | Nombre de groupements féminins étudiés |
|----------------|---|
| Guédiawaye | 17 |
| Pikine | 9 |
| Bargny | 9 |
| Rufisque | 39 |
| Sangalkam | 8 |
| Sebikotane | 10 |
| Total | 92 |

Les données secondaires sur les groupements féminins proviennent du Répertoire National sur les Associations féminines et Groupements de promotion féminines (GPF), publié en 1997 par le Ministère de la Famille, de l'Action sociale et de la Solidarité nationale. Elles ont été confrontées avec les enquêtes qualitatives que nous avons menées en juillet et août 1999 à Guédiawaye, Pikine, Bargny, Rufisque, Sangalkam et Sebikotane. Ces localités ont été considérées en raison de la dynamique assez importante de la pauvreté. Les informations de base recueillies sur les 92 groupements féminins sont liées à l'identification de l'association (sigle, dénomination, localisation, date et raisons de création, nombre de membres, récépissé, nom de la responsable, affiliation, historique), aux objectifs ou mission, au degré d'organisation à travers l'organigramme, les ressources financières (droits d'adhésion, cotisation, budget de fonctionnement), aux partenaires, aux formations reçues, aux activités réalisées, aux zones d'intervention, aux difficultés rencontrées, à leurs besoins et projets.

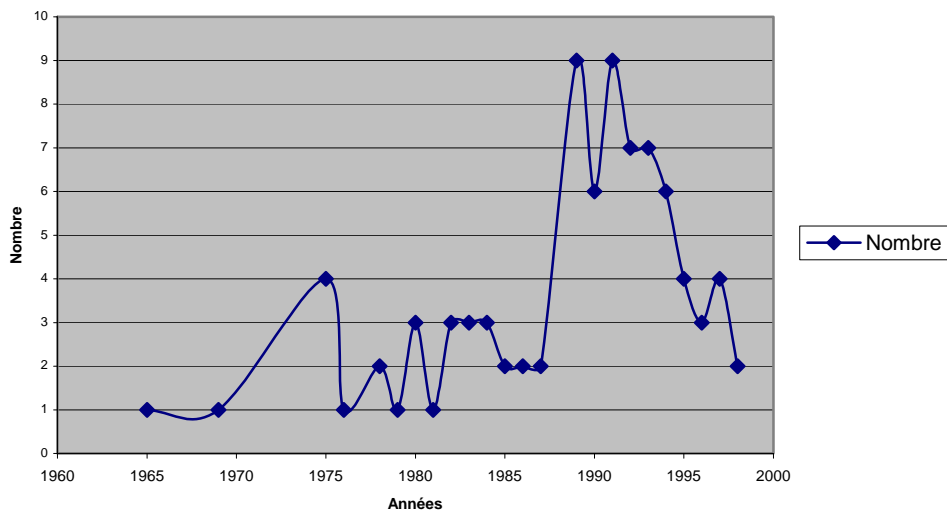
Des entretiens individuels semi structurés ont été effectués auprès des femmes membres de ces organisations féminines de base mais également auprès de leurs conjoints et auprès de tout autre habitant du quartier (vieux ou jeunes). Les informations de base collectées chez les 250 personnes interviewées sont l'âge, le statut familial, l'âge au mariage, la situation socioprofessionnelle, la religion (et/ou appartenance confrérique), le niveau d'instruction, les formations reçues, les activités professionnelles, le degré de mobilité. Elles ont été interrogées sur les contraintes ou difficultés d'insertion socioprofessionnelle, sur les opportunités existantes, sur la nature de leurs besoins, sur leurs projets, sur leurs suggestions et recommandations pour l'amélioration de leur situation. A travers les discussions de groupes (ou focus group) composés de 15 à 20 personnes, des questions plus précises concernant leur définition de la pauvreté et de ses manifestations aux niveaux de l'individu, du ménage et de la communauté ont pu être débattues. L'accès aux services de base (types, état, nombre, distance, coût et qualité de ces services, qui les contrôle) a été discuté en insistant sur l'éducation, la santé, les ressources, le pouvoir décisionnel, les différences de responsabilisation et de traitement entre les filles et les garçons. Il leur a été également demandé les sources et affectations de leurs revenus par ordre de priorités, par ordre de priorités notamment pour la nutrition, l'éducation, la santé et autres ...

La synthèse de l'ensemble de ces données permet de dégager le profil général de ces femmes sénégalaises et de dresser un tableau général de leurs conditions de vie et de travail. Ces informations permettent d'analyser le vécu de ces actrices, des perceptions et des représentations qu'elles se font de la pauvreté ainsi que des stratégies et des actions développées par l'Etat et les ONG pour améliorer leurs conditions de vie.

Structuration des groupements de femmes

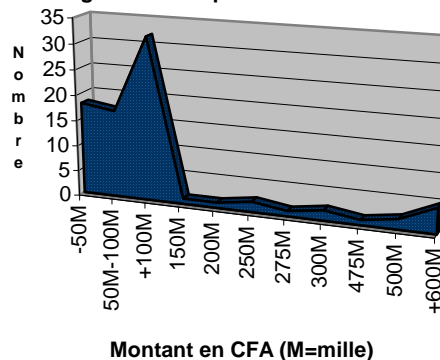
La majorité des groupements féminins de base ont été créés entre 1989 et 1998. Mais certaines existent depuis 1965.

Figure 1. Nombre de Groupements Féminins créés selon les années



Ce sont à l'origine des associations, appelées *mboatay* (en wolof) et qui regroupent en généralement des femmes appartenant à la même classe d'âge. Pour d'autres, ce sont des intérêts de quartier qui les lient. Ce sont aussi des affinités économiques ou religieuses qui les réunissent. Ce sont des structures plus ou bien organisées avec une présidente à leur tête. Le bureau se compose généralement d'un secrétaire général et son adjoint, d'un trésorier et son adjoint, d'un secrétaire. Le nombre de membres varie surtout entre 50 et 100. Certains groupements peuvent avoir un millier d'adhérentes mais ils sont peu nombreux. Quant au niveau d'instruction, c'est souvent un tiers des membres qui ont été alphabétisées. C'est généralement la présidente qui est instruite et qui s'occupe de l'ensemble des activités. Ce sont des organisations acéphales. Leurs ressources financières sont très limitées. La plupart dispose d'un budget qui ne va pas au-delà de 100 000 FCFA. Très peu dispose de compte bancaire.

Figure 2. Budget des Groupements Féminins



Secteurs d'activités et conditions de travail des femmes des groupements : relégués à l'informel

Les secteurs d'activités dans lesquelles évoluent les femmes peuvent être divisés en sections suivantes :

- ✓ activités agricoles, maraîchages, transformation de produits agricoles
- ✓ activités commerciales : vente de produits alimentaires à coût réduit (cacahuètes, beignets, crèmes glacées, jus de fruit locaux, légumes, produits halieutiques, poissons friandises, plats cuisinés, condiments..), revente de produits manufacturés (alimentation, friperie, tissus, cosmétiques, chaussures, tannerie, maroquinerie, ustensiles de cuisine,...), exploitation et vente de sel
- ✓ activités artisanales : poterie, teinture, maroquinerie, ateliers de couture et de broderie, salons de coiffure.
- ✓ Restauration
- ✓ Employées de maison (cuisinière, technicienne du sol, lingère, baby-sitter,...)
- ✓ Autres activités : les femmes investissent également dans des secteurs jusque là dominés par les hommes, comme la quincaillerie, le bâtiment (fabrique de brique), la droguerie, les travaux publics (infrastructure, hydraulique), l'élevage, aviculture, Certaines sont également ouvrières dans les usines de traitement, de récolte, de conditionnement et de décortilage.

Tableau 2. Représentativité des activités des groupements féminins

| Activités | Nombre de Groupements Féminins | Pourcentage |
|---|--------------------------------|--------------|
| Commerce | 74 | 38,9 |
| Teinture | 28 | 14,7 |
| Centre de Couture | 22 | 11,6 |
| Maraîchage | 12 | 6,3 |
| Aviculture | 10 | 5,3 |
| Transformation produits halieutiques /pêche | 9 | 4,7 |
| Transformation Fruits et légumes | 8 | 4,2 |
| Foyer Amélioré | 8 | 4,2 |
| Agriculture | 5 | 2,6 |
| Embouche | 3 | 1,6 |
| Tannerie | 2 | 1,1 |
| Banque de céréales | 2 | 1,1 |
| Boutique communautaire | 2 | 1,1 |
| Restauration | 1 | 0,5 |
| Exploitation du sel | 1 | 0,5 |
| Fabrique de brique | 1 | 0,5 |
| case foyer | 1 | 0,5 |
| infrastructure hydraulique | 1 | 0,5 |
| Total | 190 | 100,0 |

Les revenus proviennent en majorité des activités commerciales. L'enquête réalisée auprès des ménages dakarois (ESAM-II 2001-2002 : 109) confirme cette tendance à des activités marchandes. Ainsi, les femmes prédominent dans le commerce (39.8 % contre 17.4 % pour les hommes). Néanmoins, une femme active sur quatre est employée dans les services

domestiques (24, 9%). Ainsi, on les retrouve dans les entreprises individuelles ou du ménage à 75,7% (ESAM-II 2001-2002 : 111) et dans les sociétés privées à 12, 8%. Ces femmes travaillent à 46.6 % de manière indépendante et 2.7 % comme aides familiaux. Le travail salarié concerne plus les hommes (13.5%) que les femmes (9.7%).

Selon toujours la division de la prévision et des statistiques, les femmes forment la majorité de la classe de ceux qu'ils appellent les employés non qualifiés (75,5% de femmes). En effet leur niveau d'instruction et de formation est très bas. Ainsi Le taux d'alphabétisation est de 67.6% pour les hommes et de 49.5% chez les femmes. La majorité n'a pas fait ou achevé le cycle primaire ou secondaire (Enquête DPS 1-2-3 de 2002, Mathias Kuepie & al, 2006 : 9). L'apprentissage se fait généralement sur le tas.

Les activités des femmes sont aussi caractérisées par leur caractère saisonnier (48.0% contre 40.0 % des hommes), leur précarité et leur manque de protection sociale et juridique. Elles ne bénéficient pas de couverture sociale institutionnelle ni de régime de prévoyance retraite. Cette absence de cadre juridique est liée aux relations assez ambiguës que les femmes du secteur informel entretiennent avec l'Etat Sénégalais. Les rapports avec les pouvoirs publics vont de la simple bienveillance à la répression surtout concernant les commerçantes. Ces liens ambigus font que le secteur informel est en majorité hors du cadre juridique sénégalais. Les commerçantes ne payent généralement que la patente ou ont un registre de commerce ou la carte professionnelle. Les salariées, constituées généralement pas les employées de maison, n'ont pas de contrats de travail. Dans ces cas de figure, il n'y a aucun respect « des dispositions légales en matière de salaire, d'emploi ou de recrutement. Les conduites sont fortement déterminées par les relations sociales et les préoccupations de services » (Niang A., 1997 : 38). De ce fait, ces employées, sont souvent victime de violences et d'abus de la part de leurs employeurs. A cet environnement socio juridique défavorable (Maldonado C., 1999 : 1-23) s'ajoute le fait que très peu d'entre elles sont affiliées à des syndicats de travailleurs (Sow F., 1999 : 168-173). On note un certain changement avec la création le 14 mars 1999 du syndicat autonome des domestiques et gens de maison qui oeuvrent pour les droits des aides familiaux ou employés de maison. Les syndicats les plus courants qui approchent ce secteur est l'union nationale des Commerçants et industriels du Sénégal (UNACOIS) ou la confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS). C'est surtout dans le mouvement associatif socioprofessionnel, notamment les groupements de promotion féminine, qui constituent leur lieu de prédilection bien que ce mouvement fut impulsé par l'Etat.

Malgré les difficultés pour mesurer les revenus, il est possible de dire que le revenu mensuel est en moyenne de 64 700FCFA (98 euros). Cependant ce montant témoigne de disparités car le revenu médian est d'environ 23 000 FCFA (35 euros). Cette faiblesse des revenus est surtout plus importante chez les femmes car les hommes gagnent 83 % de plus (DPS, 2004 : 13). Leurs unités de production sont de taille plus réduite, un niveau de productivité peu élevé et leur chiffre d'affaire plus faible que celui de leurs homologues masculins. Le commerce des femmes souffre de la grande concurrence qu'exercent son propre milieu et celui du secteur formel. La grande dépendance du secteur informel du marché intérieur les fait ressentir davantage la faiblesse du pouvoir d'achat des ménages.

Cet environnement de travail, caractérisé par le manque de moyen de production, une faible productivité, la précarité et la faiblesse des revenus, le salaire minimum, par le défaut de fiscalité de contribution à la sécurité sociale, par la compétition déloyale, la non adhésion à des syndicats, fait que les femmes vivent dans une pauvreté croissante.

Cadre de vie des femmes en milieu périurbain : environnement insalubre et pauvreté

Cette pauvreté se caractérise au niveau des ménages par un faible revenu monétaire, une baisse de l'autoconsommation, un pouvoir d'achat limité, un faible accès au crédit, une faible couverture des services sociaux, un accès aux services urbains, accès insuffisant à la propriété foncière et une diminution du système de solidarité et d'appui. Au niveau de la région de Dakar, les femmes vivent dans des communes qui ont des problèmes d'habitat, d'assainissement, de désœuvrement, de délinquance juvénile, de mendicité et de prostitution, une faiblesse des revenus, et une insuffisance des infrastructures de base (éducation, santé). Dans ces quartiers, il existe une persistance de la pauvreté malgré les efforts déployés par les populations et les mairies pour améliorer les conditions de vie communautaires. Les résultats de l'enquête montrent que malgré les disparités zonales, les quartiers visités font ressortir un profil commun à l'ensemble de la zone périurbaine. Ainsi quelques décennies après leurs premières occupations, les ménages et les groupes les plus vulnérables continuent de souffrir de graves problèmes d'accessibilité aux services sociaux de base, d'éducation, de formation, de culture, de sport et de loisirs et du sous équipement (déficience des services sociaux de base : écoles, dispensaires, transports...). Les habitants de ces quartiers périphériques, notamment les femmes, vivent de sérieux problèmes d'habitat et d'accueil, se traduisant par une insuffisance des services urbains et la dégradation de leurs conditions de vie. La plupart des habitats est construite sur d'anciens lieux de culture et ne disposent pas d'électricité et d'eau potable. Les inondations en relation à la construction des habitats sur des cuvettes et à l'absence d'infrastructures d'évacuation des eaux de pluies entraînent des inondations fréquentes. La dégradation de l'environnement est permanente avec l'insalubrité liée aux problèmes d'assainissement, de collecte des ordures et évacuations des eaux usées. Les voiries sont insuffisantes ou dégradées. Les problèmes d'électrification entraîne l'insécurité et la violence avec l'accroissement du chômage et la forte densité de population.

Ainsi, les ménages pauvres prennent en moyenne uniquement un repas par jour, une insuffisance alimentaire qui touche un nombre non négligeable de foyers. L'insuffisance de l'accès aux soins de santé constitue le second critère qui caractérise le ménage pauvre. Les symptômes de la pauvreté sont entre autres des revenus faibles, un habitat insalubre caractérisé par non accès à l'eau courante et à l'électricité, à l'absence de latrines et une insuffisance vestimentaire. La pauvreté s'est considérablement accrue sous l'effet de la faiblesse des revenus. Ainsi, les individus les plus touchés dans la zone périurbaine sont les femmes et les filles. La pauvreté périurbaine a engendré le plus souvent une marginalisation des femmes et des filles qui se traduit par les éléments suivants :

- ✓ une pauvreté endémique des ménages dirigés par des femmes car il y existe un nombre non négligeable de ménages pauvres dont les femmes sont chefs de famille. Sur les 1 067 591 chefs de ménage que comptent la région de Dakar, elles représentent 24.07% (ESAM-II 2001-2002 : 37). Ce pourcentage inclut celles dont le mari est temporairement absent pour des raisons polygames, émigration, ...
- ✓ une surcharge de travail. Les femmes sont non seulement confrontés aux mêmes difficultés que les hommes pauvres mais elles assument également en totalité la gestion du ménage et les activités de production avec très peu d'appui. Ce sont de longues de travail qu'elles consacrent à leur travail rémunéré mais également à ceux non rémunérés, comme les activités domestiques ou communautaire. Elles trouvent également le temps pour suivre des formation pour améliorer leurs connaissances.
- ✓ un accès difficile aux soins, la situation des femmes reste préoccupante dans ces zones où la majorité des quartiers périphériques ne bénéficient d'aucune maternité proche. Cette situation entraîne des accouchements dans des conditions très précaires et à la limite dangereuse (à Sébigare par exemple). Ainsi l'absence d'un suivi régulier

de la grossesse, les complications de la grossesse et de l'accouchement entraîne une mortalité maternelle élevée.

- ✓ non accès des filles à l'éducation et à la formation, tous les groupements interrogés reconnaissent l'inégalité d'accès des filles et des garçons au système éducatif : les filles souffrent, en effet, de discrimination. Selon les femmes interviewées, le coût élevé de l'éducation et du transport entraîne des abandons multiples des filles qui sont retirées des écoles au profit des garçons dont l'instruction est considérée comme prioritaire. Cette inégalité dans l'accès à l'éducation scolaire (français) entre les filles et les garçons se retrouve également dans l'enseignement coranique également. Si les garçons reçoivent tous les enseignements de la lecture, de l'écriture à la compréhension du coran et de la langue arabe, les filles en revanche ne reçoivent quelques rudiments qui leur permettent de réciter quelques versets du coran durant les prières quotidiennes.
- ✓ Le taux d'analphabétisme élevé chez les filles entraîne des mariages et grossesses précoces, une fécondité importante, des maladies sexuellement transmissibles, des avortements clandestins.
- ✓ une recrudescence de la prostitution déguisée chez les filles a été constatée dans ces quartiers périurbains. Ce phénomène connu sous le nom de « *mbaraane* » consiste à monnayer ces charmes auprès de plusieurs prétendants qui subviennent à ces besoins
- ✓ augmentation des filles mères : les populations ont observé un nombre croissant de filles mères. Cet état de fait montre que la vulgarisation des techniques de planification et de contraception restent à faire dans les quartiers périphériques.
- ✓ La pandémie du VIH/SIDA qui reste une menace permanente surtout avec la pratique croissante du « *mbaraane* ».

Initiatives et stratégies de lutte contre la pauvreté féminine: influence des discours sur le développement et sur le genre³

Avant la mise en place de programmes officiels, il existait une solidarité solide et forte qui favorise l'apprentissage dans le cadre de la cellule familiale élargie. Le rôle des cérémonies, l'exode rural (petit commerce, emploi domestique en ville), l'accès au petit crédit par les tontines, l'importance des versements de transferts et des mandats de la part des migrants, les possibilités d'emplois offerts par le secteur informel sont autant de stratégies utilisées pour sortir de l'indigence. L'usage courant est de parler de *taqale* (accoler, mettre de bout en bout) ou de *góor-góolu* (faire des efforts, se débrouiller) pour qualifier les stratégies de débrouillardise et de « bricoler pour survivre » (Fall A.S., 2007) utilisés au quotidien par les pauvres.

Néanmoins, les initiatives des groupements de femmes vont de pair avec celles du gouvernement. Face à la féminisation croissante de la pauvreté, des stratégies ont été développées par le gouvernement du Sénégal en collaboration avec les organismes nationaux, internationaux et les groupements de femmes. Pour sortir les femmes de leur état d'indigence matérielle, sociale, culturelle, les différentes approches et politiques employées sont liés à l'évolution des luttes féministes et aux réflexions sur le développement.

L'approche « *bien être* » ou « *Welfare approach* », la plus ancienne est centrée sur la vision patrilinéaire de la famille où la femme est considérée comme un agent de reproduction et

³ Il existe tout une littérature sur les différentes approches des femmes et le Développement : Gerti Hesseling & Locoh Thérèse, Sow Fatou, Saint-Hilaire, 1995; Bisilliat J.(ed.), 1997, 2000; Charmes J., 1998 et 1999; Elson, D., 1999; Fall Y; (ed.), 1999; Mhone Guy, 1997; Bisilliat J.and Verschuur C.,s.l.d., 2000 et 2001, Eade D. & Ligteringen (ed.), 2001; Gelb A., 2001; Baba Sy, 2002; Blackden, M & al, 2006; ...pour ne citer que ceux-là.

l'homme, un agent de production. Cette conception se propose donc d'agir sur le comportement reproductif de la femme pour permettre de changer les rôles. (ketting Evert, Pauvreté et santé reproductive : approche générale, in Horizons 1997, 1/2.). Cette vision qui coïncide avec la période qui met en relation le sous développement des pays qu'on appelait Tiers ou quart monde avec l'accroissement démographique. Par conséquent, la pauvreté ne serait dû qu'à une planification familiale ou une santé sexuelle et reproductive déficiente. Comme l'a déjà constaté Moser C. (1993), cette approche pose également implicitement le postulat suivant : les femmes sont des bénéficiaires passives du développement qui dépend des activités productives des hommes.

Des programmes de planning familial et de protection maternelle infantile sont instaurés au Sénégal. C'est ainsi que ces actions vont être entreprises dans le cadre des groupements féminins dont la majorité vont suivre sous forme de formation et dans les domaines suivants avec des partenaires comme ENDA, FAFS, PAGPF, KOFDEK:

- en information/communication/éducation
- en planning familial pour 30 groupements
- en soins de santé primaires de bien-être familial
- en protection maternelle et infantile avec la mise en place de programme nutritionnel (pour une disparition de la malnutrition aiguë et baisse de la malnutrition modérée)

Il a fallu l'ouvrage de Esther Boserup (1983) qui insiste sur le rôle productif des femmes et les différentes exploitations et inégalité qu'elles subissent pour qu'émergent d'autres réflexions sur la participation de la femme au développement économique. Ces mouvements ont contribué à la reconnaissance des droits des femmes et de l'importance de l'analyse des rapports sociaux de sexe pour comprendre les sociétés.

Cependant il fallait aller au-delà de la contestation féministe et mettre en place des mesures concrètes en faveur du sexe sous représenté ou discriminé. C'est dans cette perspective qu'est mise en place un cadre institutionnel de « l'intégration des femmes au développement ». Elle se matérialise par la création de structures ministérielles (Ministère de la femme, Secrétariat d'État à la Condition Féminine, etc.). Ces institutions sont renforcées par l'aide internationale et suppléées sur le terrain par les ONG avec l'élaboration de politiques et d'actions en direction des femmes. La Décennie des Nations Unies pour la femme (1975-1985) en a été le cadre.

Ces réflexions vont inspirer des politiques de l'intégration des femmes au Développement (IFD) qui vont se refléter dans les approches suivantes. Les approches d'« anti-pauvreté » et « de la quête d'égalité » lient l'inégalité économique entre les hommes et les femmes non seulement à la subordination mais également à la pauvreté. A cet égard, il fallait accroître la productivité des femmes pauvres en leur proposant des possibilités d'emplois ou des activités génératrices de revenus. Cette perspective est appuyée d'une démarche « efficacité » qui considère que les potentialités des femmes sont sous utilisées. Il fallait lutter, par conséquent, pour une meilleure participation économique de celles-ci. Cette participation accrue les conduirait nécessairement à l'égalité.

Cette vision va de pair avec la conception de la Banque mondiale selon laquelle « avec la reprise d'une croissance efficace et durable, la condition des pauvres s'améliorera avec le temps » (Joanne Salop, 1992. Finances et Développement :4).

Mais c'est surtout le *Programme des Nations Unies pour le Développement* (PNUD) qui offre de nouvelles perspectives dans la prise en compte des aspects multidimensionnels de la pauvreté. Les différentes enquêtes, lancées par la banque mondiale (94-99), ainsi que les rapports annuels du PNUD (1997, 1999, 2001) marquent un tournant dans les politiques de lutte contre la pauvreté. Cette rupture est à mettre en rapport avec les nombreuses critiques que cette institution a reçu suite à l'échec des premières phases des programmes

d'ajustements structurels. C'est surtout les travaux de Amartya Kumar Sen (2000) qui ont changé considérablement les conceptions de la pauvreté en les fondant sur le concept de *capabilité* des individus. Formulé dans le Rapport sur le Développement Humain, publié par le PNUD, l'Indicateur de développement humain (IDH) permet une mesure économique de la pauvreté et des inégalités en fonction de la santé, du niveau d'éducation et du niveau de vie, etc....

Ce rapport va servir de bases pour l'établissement de stratégies de programme national de lutte contre la pauvreté qui n'est plus uniquement mesurée en fonction des besoins énergétiques en calories. Ces stratégies de lutte contre la pauvreté vont subir de très importants changements à mesure que se transformait la perception des processus de développement et du rôle des populations locales dans l'élimination de la pauvreté. La participation populaire apparaît indispensable pour toute amélioration durable du sort des pauvres. Cette participation s'appuie de plus en plus sur les structures existantes ou mises en place par les populations qui servent de point de départ aux projets. C'est la stratégie de la responsabilisation communautaire qui se fonde sur les décisions et solutions préconisées par les populations appuyées par les élus locaux pour résoudre les problèmes socioéconomiques auxquelles elles sont confrontées en fonction de leurs besoins et de leur capacité.

La lutte contre la pauvreté va évoluer en terme de « développement communautaire », de « développement intégré », de « développement autocentré », de « développement à la base » et plus récemment en terme de « développement durable ».

Les indicateurs de pauvreté prennent désormais en compte d'autres dimensions telles que le genre, les rapports de sexes ou les rapports de force domestiques, les inégalités sociales, l'environnement. A cet égard, l'approche mainstreaming (ou approche intégrée) propose de considérer l'égalité des sexes dans toutes élaborations de politiques de développement (Bisilliat J., 2000 : 24)

En tenant compte de ces différents aspects, l'Etat Sénégalais va mettre en place à partir de l'année 1997 un Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté (PELCP), validé en 2000 en document stratégique de lutte contre la pauvreté (DSRP). Les objectifs étaient de valoriser les ressources humaines, accroître les revenus des populations, de mettre en place des infrastructures communautaires de base et d'équipements collectifs, de renforcer les capacités des bénéficiaires et des acteurs sur tous les plans, enfin d'améliorer les conditions de vie des populations pauvres surtout celles des zones périurbaines et rurales. Ce programme va donc de pair avec la prise de conscience par la Banque mondiale, à partir de 1998 sous la direction de son président, James Wolfensohn, que "*le développement n'est pas simplement une question de budget et de saine gestion financière*".

A partir de là il eut une prise en compte des indicateurs qualitatifs qui vont orienter les décideurs ou les organisations de développement à s'attacher à la satisfaction des besoins essentiels que sont la santé, la nutrition et l'éducation pour la réduction de l'état de pauvreté des Sénégalaises.

La stratégie de réduction de la pauvreté du Sénégal tient également compte de la vision du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NPDA) et les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Trois axes prioritaires vont être définis : « (i) doubler le revenu par tête d'ici à 2015 dans le cadre d'une croissance forte, équilibrée et mieux répartie ; généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base pour renforcer le capital humain avant 2010 (iii) éradiquer toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation et instaurer l'égalité des sexes dans les niveaux d'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2015 ».

Le Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté comprend trois dimensions auprès des groupements de femmes de la région de Dakar :

- un programme financé par le PNUD qui intervient à Pikine Guinaw-Rail
- le Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine (PAGPF) financé par la BAD
- le Fonds d'investissement Social (FIS) financé par la Banque Mondiale qui cherche à améliorer les revenus des groupes les plus pauvres à travers un appui des activités génératrices de revenus, avec la création des infrastructures communautaires de base dans les zones les plus défavorisées, avec le renforcement des capacités des structures administratives, des collectivités locales, des ONG et des OCB (Nzapayeke, A., juillet 1999). Les stratégies à déployer consiste à favoriser la création de richesse, le renforcement des capacités avec la mise en place de services sociaux de base qui vont améliorer les condition de vie des groupes considérés comme vulnérables, avec un système de suivi et d'évaluation participatifs et décentralisés.

- Se basant sur les plates-formes définies lors des conférence de Dakar et de Beijing, le Sénégal consacre un programme national d'action de la femme (PANAF) qui couvre la période de 1997 à 2001 (MFEF, 1996, MFASSN, 1999). Ce programme va, par conséquent, s'appuyer sur les associations féminines. Celles-ci se traduisent par la création de groupements de promotion féminine, plus ou moins structurés qui mènent différentes activités pour sortir leur famille, leur quartier ou leur commune de la pauvreté.

Dans l'esprit de promouvoir, de représenter et de défendre les femmes sur les plans économiques, sociaux, culturelles et politiques, les 6816 groupements féminins avec au total 1056000 membres ont été réunis en 1987 en Fédération des groupements de Promotion féminine (MFASSN) au niveau local et au niveau national. La fédération est devenue une ONG en 1991. Il fallait «*renforcer les capacités des membres dans les domaines de l'organisation, de la gestion associative, de l'alphabétisation et de la formation technique afférente à leurs secteurs d'activités ; ... [et] développer l'entreprenariat féminin au sein des Groupements de Promotion Féminine* » (Répertoire des GPF au Sénégal, 1997). Le plan d'action vise la promotion économique et la lutte contre la pauvreté, l'éducation, la santé, plus particulièrement la santé de la reproduction, la promotion des droits, ainsi que les mécanismes institutionnels et de financement pour les femmes. Un partenariat est établi avec les institutions internationales pour financer les actions entreprises pour atteindre ces objectifs. Les stratégies développées tournent essentiellement autour de la formation des femmes. Un appui financier est aussi apporté pour augmenter la productivité de leurs activités. Des actions communautaires ont été également menées.

Tableau n°3. Types de formations reçues par les groupements féminins

| Type de Formation | Nombre |
|-------------------------------------|--------|
| Information/Education/communication | 45 |
| Nutrition communautaire | 9 |
| Planning Familial | 30 |
| Protection Maternelle et infantile | 29 |
| Garderie d'enfant | 10 |
| Protection de l'environnement | 13 |

Ces stratégies peuvent être divisées en actions suivantes :

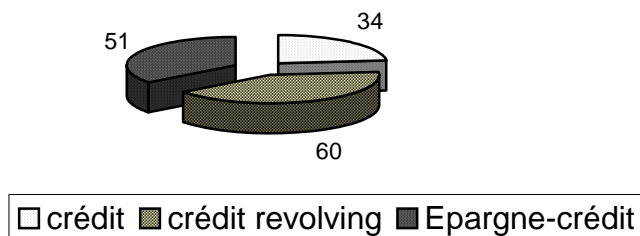
- actions en information, Education, formation et communication

La formation⁴ a porté sur l’alphabétisation en langues nationales et/ou un apprentissage des femmes en techniques de teinture, de couture, de gestion commerciale, en maraîchage, en aviculture, en environnement, en embouche bovine, en technique de transformation et de conservation des fruits et légumes ou de produits halieutiques

- appuis financiers : créations de tontines et de caisses ou de mutuelles de crédit.

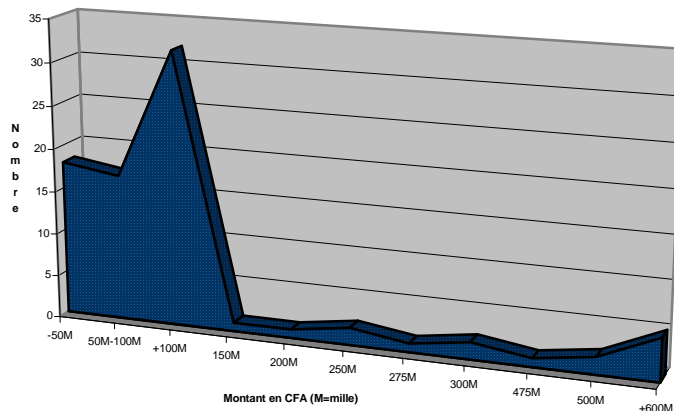
Les initiatives féminines collectives ou individuelles dans le domaine financier se sont focalisées sur la mise en place de tontine qui est une épargne et une mise en commun des ressources. Le système tontinier, construction ancienne tournée vers l'autogestion, est une forme d'épargne palliative qui résout certaines contingences matérielles et de resserrer les liens sociaux. Pour ces femmes, l'accumulation n'a de sens que lorsqu'elle permet la redistribution sociale des revenus. Ces revenus sont utilisés dans le ménage et lors des cérémonies familiales essentiellement. Certaines tontines ont pu ensuite évoluer sous forme de caisses de crédit, garanties/cautions solidaires, caisses de solidarité, etc. Généralement, chaque zone périurbaine est rattachée à une caisse de crédit, tontines. Il y a eu également la création de systèmes d'échanges solidaires : banques de temps, crédit mutuel, monnaies communautaires mis en place et financés par l'union Européenne, le Fonds canadien de Développement, ENDA GRAF, FAO, ENDA PRONAT.

Figure 3. Financement des Groupements Féminins



⁴ Le gouvernement avec son ministère de la Femme, Famille et Développement ont financé plusieurs groupements féminins en partenariat avec Plan International, FDEA (Femmes, Développement, Entreprise en Afrique), ACA, CECI, UNIFEM, RADI, FAFS, ADFES, ADPES, ENDA PAP, le PAPP (projet alphabétisation priorité femme) et le PAPA.

Figure 2. Budget des Groupements Féminins



- Promotion des activités génératrices de revenus

Il s'agit de financer des microprojets économiques. Ainsi ENDA ECOPOP a financé des microprojets économiques comme le Projet d'aménagement et d'équipement de la sécherie pour la transformation des produits halieutiques à Rufisque. Le site a été aménagé avec une réfection des claies de séchage, avec la construction d'entrepôt, ainsi que son électrification et son raccordement au réseau d'eau. Cet assainissement avait pour but de favoriser la productivité et d'augmenter les revenus de ces groupes de femmes. Ce sont parfois des projets de valorisation de la production textile artisanale (teinturières, couturières et maroquiniers) avec l'appui du PNUD.

- Fournitures d'équipements permettant de renforcer l'efficacité de ces Groupements d'Intérêt Economique.

Des équipements techniques (machines) sont fournies aux groupements bénéficiaires et la gestion leur est confiée, à travers une contractualisation entre les différents protagonistes.

- Actions communautaires et création d'emplois temporaires

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration de l'environnement et des conditions de vie des populations périurbaines en finançant par ENDA ECOPOP, UNESCO. Il s'agit de l'extension du réseau de l'eau potable, l'implantation de bornes fontaines, de puits, de latrines individuelles, de charrettes pour la collecte des ordures, la voirie et l'éclairage. Ce sont des projets de travaux d'intérêts publics à forte intensité de main d'œuvre organisés par l'AGETIP. Ils consistent à créer des emplois temporaires ciblés et à améliorer l'hygiène de base par la sous-traitance de programmes de travaux publics au secteur privé. Cependant le budget limité des communes ne permettait pas de poursuivre ces programmes et sortir les pauvres de leur misère.

- Actions au niveau de l'environnement

La dimension environnementale est introduite dans le débat dès les années 1990 par ENDA (1991, 1992 et 1993) qui pense que le *développement durable devrait être la conséquence d'une gestion participée de l'environnement.* C'est ainsi que quelques groupements de promotion féminine ont reçu une formation en reboisement et en gestion de l'environnement.

- Renforcement du pouvoir des femmes et Intégration de la dimension genre dans toutes les politiques et actions communautaires (« gender mainstreaming »)

L'approche «renforcement du pouvoir» (le terme est mieux rendu en anglais par le mot « empowerment ») insiste sur le rôle de la colonisation et du néocolonialisme dans la

subordination des femmes. Elle recherche un accroissement du pouvoir juridique, économique et politique de ces dernières.

Dans cette perspective, des projets sont axés sur la promotion des droits et le renforcement du pouvoir des femmes sénégalaises qui a duré de 1997 à 2002. (ACDI, 1997).

Le « gender mainstreaming » est une approche transversale du genre dans toute action communautaire, régionale et nationale. C'est aussi la définition d'initiatives spécifiques en faveur des femmes pour éliminer les inégalités structurelles persistantes.

Néanmoins, il existe très peu d'actions ou d'études qui permettent d'évaluer l'impact de l'approche «renforcement du pouvoir » ou de l'intégration du genre dans la promotion des femmes. L'examen des tendances progressives d'élaboration de lois et de structures législatives de lutte contre l'inégalité et la discrimination liées au sexe révèle que le Sénégal a une volonté manifeste de défendre les droits des femmes mais les programmes et les politiques de promotion de la femme restent insuffisantes notamment dans le domaine de la politique. On observe une faible participation au niveau de l'assemblée nationale où elles occupent en 2006 19.2% des sièges de députés contre 13% en 1990. Pour les autres fonctions électives, il y a en 2006 seulement 1 présidente de conseil régional, 1 femme présidente de communauté rurale, 1 femme au Conseil d'association des élus, 6 femmes maires ; 1700 conseillères régionales, municipales ou rurales sur 14.352. (MFFSN, 2006).

Sous la pression des associations féministes, des ONG et de la Société civile en général, l'Etat sénégalais a révisé certaines dispositions de la Constitution, du Statut de la fonction publique et des différents codes en vigueur : Code de la famille, Code du travail, Code de la sécurité sociale, Code foncier, Code général des Impôts, Code de la Nationalité et Code de l'Environnement en ayant une approche genre. Ainsi certains des articles-clés de la constitution sont désagrégés et précisent « l'homme et la femme » tout en prenant en considération les discriminations à l'égard des femmes. Des mesures de protection sont prises contre les violences faites aux femmes, notamment avec l'interdiction des mutilations génitales féminines, pénalisées depuis février 1999. L'article 8 reconnaît aux femmes les droits civils, politiques, sociaux et culturels. Ces droits sont confortés par l'article 17 où « *l'État garantit aux familles en général et en particulier à celles vivant en milieu rural, notamment aux femmes, le droit à l'allégement de leurs conditions de vie et l'accès à la santé et au bien-être* ». Le consentement au mariage (article 18) et le droit au patrimoine (article 19) sont intégrés dans la nouvelle constitution alors que ces droits ne figuraient que dans le code civil. En matière d'éducation qui est déjà un droit reconnu, Le nouvel art. 22 précise que « *tous les enfants, garçons et filles, en tous lieux du territoire national ont le droit d'accéder à l'école* ». En outre l'article 25 précise que : « *...Nul ne peut être lésé dans son travail, en raison de ses origines, de son sexe, de ses opinions, de ses choix politiques ou de ses croyances. ...Toute discrimination entre l'homme et la femme devant l'emploi, le salaire et l'impôt est interdite si elle n'est fondée sur la nature du travail ou celle des prestations fournies* ».

Par ailleurs le code civil de la famille présente des dispositions favorables qui assurent la protection contre le mariage forcé ou précoce, le divorce arbitraire, l'équité dans l'héritage pour les veuves, l'abandon conjugal, l'obligation du conjoint d'entretenir la famille,...

Evaluation des stratégies de lutte contre la pauvreté féminine : entre sphère privée et sphère informelle

L'évaluation des stratégies de lutte contre la pauvreté féminine pourrait s'apprécier à deux niveaux : le premier niveau évalue les politiques et les méthodologies d'intervention mises en

oeuvre tant par les institutions publiques ou internationales que par des organisations non gouvernementales en essayant de comprendre pourquoi nous continuons à assister à une dynamique de reproduction de la pauvreté féminine.

Le second niveau est une analyse des mécanismes à l'origine de ces politiques et méthodologies de lutte contre la pauvreté en étudiant les discours et les contributions théoriques et méthodologiques de la pensée occidentale susceptibles d'avoir contribué au cantonnement de la femme dans la sphère privée et dans l'informel. Les mécanismes suivants ont été identifiés :

- un faible accès au système éducatif et alphabétisation limitée : ce sont généralement deux à trois membres du groupement féminin qui sont alphabétisées à charge pour elles d'instruire le reste du groupe. Néanmoins la majorité des groupes dénonce l'inactivité de ces éducatrices.

- Une formation inadaptée aux réalités de l'espace économique où évoluent les femmes. Elle est très peu diversifiée et fait très peu appel à la technologie moderne. En fait la formation offerte aux femmes continue de reproduire les activités que la division traditionnelle du travail conférait aux femmes, comme les activités urbaines non agricoles, surtout l'artisanat du textile (filature, teinture, broderie), de la céramique, de la vannerie ou du calebassier, ou la transformation des produits agricoles ou halieutiques. Il faut souligner ces activités peuvent devenir de véritables industries mais les obstacles suivants s'opposent à leur épanouissement.

Il s'agit de :

- l'accès au crédit très limité et un taux de financement très faible qui augmente la précarité des activités productives féminines

Les financements octroyés aux femmes, qui ne vont rarement au-delà de 100000 FCFA, ne leur permettent pas d'accroître leurs productivité et par conséquent leurs revenus. La fourniture du crédit est absolument nécessaire car elle les tire non seulement du marasme mais leur permet de disposer de liquidités pour investir dans des activités génératrices de revenus. Leur bien être et celui de leur famille sont expressément liés à l'accès progressif au crédit. Aucun autre facteur n'a à lui seul autant de répercussions sur le recul durable de la pauvreté. Certains groupements féminins ne disposent pas de caisses de crédit et n'ont reçu aucun appui financier.

Le manque de garanties offertes par les femmes et le coût élevé de leurs activités ne leur permettent pas de profiter des prêts des banques commerciales qui fournissent un appui important aux producteurs qu'avec un fond de garantie solide. Cette absence de moyens de productions précarise les activités féminines et les cantonnent encore plus dans l'invisibilité et l'informel.

- accès à la terre

La première disposition consiste à garantir l'accès des femmes à la terre. Il ne s'agit pas uniquement de leur offrir des terres mais de légaliser leurs droits sur les superficies qu'elles cultivent.

- Manque de production et d'équipement :

Les problèmes, auxquels sont confrontés les groupements, sont liés au crédit pour l'achat du matériel de base nécessaire au bon fonctionnement de leur activité et à l'accroissement de leurs revenus. Lorsqu'ils existent les équipements fournis aux femmes souffrent de problèmes de maintenance et de renouvellement.

- Absence d'espace de travail

La majorité des femmes du secteur informel ne dispose pas d'espace de travail. Les activités se font à domicile. Lorsqu'elles font du petit commerce, elles vendent devant leur domicile. Elles occupent parfois un espace non autorisé comme la rue ou les abords des marchés où elles sont constamment délogées au gré des humeurs des législateurs. Le manque de moyens financiers constitue un obstacle pour la construction d'un atelier.

- Problème d'écoulement des produits et la concurrence

Il existe une similitude troublante des actions de lutte contre la pauvreté féminine. Cette uniformisation des programmes de lutte contre la pauvreté est sans doute dû à l'utilisation d'une même méthode d'information, éducation et communication. Certes c'est peut-être esprit pédagogique et d'équité, néanmoins cette méthodologie provoquerait à la longue une concurrence entre les zones périurbaine en matière de d'écoulement de la production. Il y a une incapacité à identifier des microprojets solides, efficacité limitée des expériences, des contraintes exogènes liées à la compétitivité des micro entreprises, problèmes de rivalité et de conflit de légitimité et de compétence entre la municipalité et les associations locales. Or une spécialisation et un programme qui prend en compte les originalités et les potentialités de chaque commune apporteraient davantage aux femmes.

- Action mitigé dans l'approche intégrée « mainstreaming » et dans le renforcement du pouvoir qui aurait dû favoriser l'accès des femmes aux instances de décision.

Il existe un problème d'évaluation et de suivi de l'application du principe d'égalité des sexes dans les politiques de développement. Il y a également des difficultés à évaluer si l'intégration du genre dans les politiques de développement a entraîné des modifications profondes dans la position des femmes. Il faut reconnaître que les inégalités et les relations de pouvoirs continuent de caractériser leurs rapports avec les hommes.

La représentation des femmes dans les instances de décisions est toujours limitée pour qu'elles puissent défendre elle-même leurs intérêts. En effet, les femmes sont sous ou non représentées dans les conseils municipaux qui règlent l'affectation des terres. Ces dernières semblent fonctionnées sous le mode traditionnel de tenure avec une monopolisation de la terre par les hommes malgré l'égalité consacrée par la loi 64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national. Ce mode traditionnel ne favorise pas les femmes. C'est également eux qui décident des lieux de construction des infrastructures de base.

L'évaluation de ces actions fait ressortir un certain nombre de problèmes liés à la méthodologie inadaptée et à une responsabilisation insuffisante des groupements féminins.

Elle fait également ressortir une dynamique structurelle de la pauvreté. Les femmes sont pris dans une spirale de phénomènes générateurs de pauvreté : précarité de l'emploi, revenus faibles, politiques macro-économiques gouvernementales irrationnelles, valeurs et comportements traditionnels (système de solidarité, polygamie, endogamie, préjugés socioculturels à l'encontre des femmes).

Dynamique de la pauvreté féminine dans la région périurbaine de Dakar : mécanismes de reproduction

Cette dynamique est comprise dans le sens de mécanismes de reproduction de la pauvreté ainsi que des interactions entre les causes et les effets.

Les crises socio-économiques que connaît le Sénégal à partir des années 70 vont entraîner l'introduction forcée des programmes d'ajustement structurel au milieu des années 80, mandatés par les institutions mondiales en charge du développement international de l'économie, des finances, du commerce et de l'emploi (Fonds Monétaire International,

Banque Mondiale). La libéralisation du commerce et de l'investissement prônés par l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) va contribuer à l'appauvrissement croissant de la population urbaine et rurale. Pour relancer la croissance en jugulant l'inflation et en supprimant les branches non rentables de l'Etat, ces politiques ont réduit de manière drastique les budgets sociaux. A cela s'ajoute la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994 qui va entraîner une très forte baisse des revenus et du pouvoir d'achat.

Depuis ces politiques d'ajustements structurels, qui ont engendré la compression de nombreux employés du secteur formel, le chômage et le sous-emploi ont pris une ampleur alarmante. La fermeture de certaines usines, situées dans la zone périurbaine a limité les possibilités d'emplois de la population féminine qui se tourne vers le secteur informel. Ce dernier leur offre des substituts de revenus ou un emploi précaire.

Le chômage des hommes et la baisse des revenus des ménages vont augmenter la surcharge de travail des femmes. La fin de l'économie "administrée" et la levée des entraves au commerce international et aux flux financiers n'ont pas épargné pas les femmes qui vont se lancer dans des activités productives, génératrices de revenus. Ces activités qui ne diffèrent pas de celles qui leur sont traditionnellement dévolues sont, cependant, reléguées dans le secteur informel. Confiné dans cet espace jugé informel, les femmes ne disposent en majorité de très peu d'encadrement, et de qualification technique ou instructive. Leurs conditions de travail laissent à désirer : manque d'hygiène, de protection sociale (exemple des femmes transformatrices de poisson ou les femmes ou les casseuses de pierres). Certaines s'engagent dans des activités sans aucune qualification ou formation professionnelle, avec un niveau d'éducation très faible et un accès aux ressources très limité.

Les faibles revenus tirés de leurs activités sont en grande partie imputables à leur non accès au crédit et au financement. Ce manque ou insuffisance de crédit ne leur permet pas de générer un revenu suffisant pour couvrir leurs besoins de base.

Par ailleurs, les mesures d'accompagnements des PAS qui ont été instaurées pour essayer de pallier aux politiques de désengagement ou de diminution du rôle de l'Etat n'ont pas tenu compte des femmes.

Cette exclusion est liée également à la perception qu'a la société sénégalaise de la femme et de son statut social. Aussi, les mécanismes responsables de la paupérisation et de la marginalisation croissante des femmes en milieu périurbain sont également dus à des facteurs socioculturels. Ces mécanismes socioculturels donnent, par ailleurs, à la pauvreté son caractère structurel. Les valeurs et les comportements traditionnels contribuent à perpétuer la pauvreté se situent à plusieurs niveaux : préjugés et inégalités de genre, polygamie et endogamie. Les femmes sont entravées par les comportements socioculturels qui sous estiment leurs capacités. Ces préjugés ont des répercussions d'une part sur les femmes dans les prises de décisions et d'autre part sur les filles dans leur accès au savoir et à la formation. Dans la société sénégalaise, le pouvoir décisionnel est détenu par les hommes. La majorité des femmes consultées est obligée de recourir aux hommes pour toute prise de décision et d'avoir leur aval pour entamer toute activité.

Les mécanismes responsables de la reproduction de la pauvreté ne sont pas uniquement liés aux questions de croissance économique, aux rapports de pouvoir économique ou à des facteurs socioculturelles. En effet, la répartition inégale du pouvoir politique ainsi que le fonctionnement inégal des institutions publiques contribuent également à l'exclusion des femmes. Ainsi, les processus induits par les politiques gouvernementales peuvent générer et perpétuer la pauvreté des ménages. Il s'agit en autres :

- du prix élevé des denrées alimentaires: les politiques macro-économiques issues de l'ajustement structurel ont eu pour résultat de fausser la structure des prix et de mettre en

place des mesures d'incitation peu aptes à réduire la pauvreté. Les politiques fiscales et douanières qui fluctuent en fonction de l'augmentation du baril de pétrole frappent durement les denrées de base comme le riz, le sucre et l'huile qui sont lourdement imposées. En outre, la dévaluation des monnaies a provoqué une hausse des prix des importations sur le marché intérieur. La conséquence en est une réduction de la consommation journalière des ménages provoquant la fréquence des maladies comme la malnutrition, l'anémie et une fatigue chronique qui font partie des premières causes de mortalité dans ces zones.

- De l'insuffisance et une non décentralisation des infrastructures de bases : les politiques de diminution des dépenses sociales liées à la santé et à la sécurité sociale favorisent de moins en moins la construction de postes de santé. Les femmes et les enfants sont les premiers à en pâtir. Les populations ont constaté une politique de décentralisation des infrastructures très limitées. Par ailleurs, lorsqu'elles existent ces politiques sont en faveur des zones très politisées ou qui bénéficient de l'appui du parti au pouvoir. Ainsi, Sangalcam, qui est une communauté rurale, voit sa voisine, plus dynamique en politique, recevoir les structures sociales qui devaient lui échoir.
- De la diminution des dépenses publiques en matière d'éducation : la réduction des contributions éducatives par enfant scolarisé, la diminution de l'allocation par enfant compromet la qualité de l'éducation. Or cette diminution de niveau ou de la qualité de l'enseignement pénalise la zone périurbaine et en dernier ressort fait baisser les taux de scolarisation surtout chez les filles qui sont les premières à souffrir des ajustements sociaux. On constate une discrimination sexuelle concernant l'accès à l'instruction des filles, les garçons sont privilégiés au détriment de ces dernières. Le mariage précoce apparaît comme la seule solution de survie pour les filles.
- D'une politique environnementale insuffisante et hésitante, caractérisée par un habitat insalubre et la quasi inexistence d'un système d'assainissement adéquat, qui a des conséquences néfastes sur la santé des pauvres. Les populations se plaignent de la recrudescence des maladies respiratoires, qui causent des infections de l'appareil respiratoire et des organes reproductifs et la fréquence des diarrhées.
- Une mauvaise gestion des ressources foncières par les communautés rurales qui ont entraîné une réduction des surfaces cultivables disponibles. En outre la majorité des terres sont vendues à des citoyens dakarois
- Du non accès des femmes aux lieux de décision : le manque de poids politique et décisionnel des pauvres, surtout des femmes, est à l'origine de l'inefficacité des programmes et politiques d'allègement de la pauvreté. Les femmes sont le plus souvent exclues des instances de pouvoir et de décision. Ainsi les femmes sont sous-représentées dans les sphères de prise de décision (exécutif, législatif, les conseils municipaux, collectivités de base, organisation syndicale et patronale) et n'ont pas les moyens de faire valoir leurs droits. En effet, la répartition inégale du pouvoir politique ainsi que le fonctionnement inégal des institutions publiques contribuent à leur exclusion.
- Persistance des pratiques traditionnelles et des stéréotypes sexistes

En fait l'égalité de droit, de chance et de traitement entre les hommes et les femmes restent soumise à plusieurs facteurs. La résistance des structures patriarcales ainsi que la forte prégnance des pesanteurs socioculturelles et des stéréotypes sexistes à l'égard des femmes se retrouvent un peu partout à travers le monde. Les pratiques traditionnelles régissent souvent des domaines importants pour les femmes tels que le mariage, le divorce, l'héritage ... Ainsi

dans un pays à forte communauté musulmane comme le Sénégal, certaines pratiques islamiques (polygamie, héritage, veuvage, ...) sont introduites dans les lois gouvernant la famille. En effet, les législations familiales mises en vigueur après les indépendances telles que les questions d'héritage dans la constitution ou le code de la famille (comme la question de l'autorité parentale qui fait l'objet d'un grand débat aujourd'hui au Sénégal, des allocations familiales, la possession de terres...) défavorisent les femmes et les filles.

Perceptions de la pauvreté : cantonnement des femmes dans les matérialités et l'assistanat

L'une des causes essentielles de l'exclusion des femmes se situe dans la définition des indicateurs de la pauvreté qui vont être imposés aux groupements féminins. La vision qui prévalait dans nos sociétés islamisées est celle du pauvre (adoption du terme arabe *miiskin* pour signifier le miséreux, le nécessiteux), considéré comme l'intercesseur auprès de dieu. On lui devait respect et reconnaissance et il recevait, par conséquent l'aumône individuelle. Cette charité ne lui ôtait ni sa dignité ni son honneur. D'un point de vue linguistique, l'appellation en wolof consacré pour définir un individu pauvre est *néew-doole*, c'est à dire celui qui a un faible pouvoir ou pouvoir limité. Ce terme sous-entend la notion d'incapacité et de pouvoir. Aujourd'hui le terme utilisé par les groupements féminins qui prennent conscience de leur pauvreté est celui de "*ñàkk*"⁵ qui signifie manque. Cette notion de manque, caractéristique de l'économie de marché et de la société de consommation se retrouve dans toutes les manifestations de la vie : *ñàkk lekk* (manque de nourriture), *ñàkk xaaalis ou bank* (manque d'argent) *ñàkk wér-gi-yaram* (manque de santé), *ñàkk yeere ou rafle* (manque d'habit), *ñàkk doole* (manque de pouvoir).

Il y a eu une déconstruction totale de la signification du pauvre et la création d'autres matérialités dans la société périurbaine actuelle. Ainsi le lien entre la pauvreté et le pouvoir va être complètement occulté dans le milieu des groupements féminins qui utilise surtout le terme wolof "*ñaak*" comme synonyme de la pauvreté.

On assiste à une uniformisation et à l'acceptation par la population féminine de la perception des bailleurs et du gouvernement Sénégalais de la pauvreté⁶. Cette conception est intrinsèquement liée à l'idéologie capitaliste de la société de consommation. La pauvreté devient une "*construction sociale et humaine*" très relative qui s'exprime en terme de « *matérialités* », (Rahnema M, 1991 : 10). Les femmes ont donc épousé le regard que le gouvernement, les institutions internationales portent sur la pauvreté dont les manifestations se résument dans l'incapacité à subvenir aux besoins alimentaires, éducatifs et vestimentaires et à résoudre les problèmes de santé. Cette conception va donc les maintenir dans une situation de dépendance vis à vis du gouvernement et de leurs bailleurs de fond. Elles sont considérées comme les victimes de la répartition économique inégale de la société. Elles doivent recevoir, par conséquent, une aide de l'Etat, un Etat-providence financé par les bailleurs de fonds (les institutions internationaux, ONG...).

Le second discours qui maintient les femmes dans leur situation actuelle est lié à la conception du travail dans les sociétés occidentales et de son imposition aux pays colonisés.

⁵ J'utilise la transcription contenue dans le dictionnaire wolof-français et français-wolof de Jean-Léopold Diouf publié en 2003 aux Editions Karthala.

⁶ Avec la crise alimentaire que traverse le pays actuellement le langage courant recommence à employer le terme *ndol* pour caractériser la pauvreté extrême des populations.

Ce processus d'imposition de ce discours s'est inscrit dans la longue durée et en rapport avec des facteurs historiques issus de l'héritage colonial et des ajustements structurels.

Les paradigmes de l'économie dominante : notions de travail, formel/informel, de sphères privée/publique

Au-delà du problème des frontières entre sphère formelle et informelle se pose la question de la perception de la notion de travail dans les sociétés occidentales. Contrairement à ce qu'on imagine communément, le concept de sphère privé ou public ne se réfère pas seulement à la question de la citoyenneté mais il renvoie également à un principe plus général celles des frontières de séparation entre le privé et le public par le travail et de sa définition. Ce concept tire sa légitimité dans son ancrage aux valeurs occidentales, considérées comme transcendantes et universelles. Ces valeurs du travail n'ont pas toujours été définies dans la sphère publique et délimitées, dépouillées des réalités contingentes ou de tous principes considérés comme féminins et particulières à la sphère privée. Pour comprendre ce changement dans la perception du travail, il faudra remonter à l'histoire de l'antiquité et des religions révélées, notamment celle chrétienne.

La définition du verbe « *travailler* » qui viendrait du latin populaire « *tripaliare* » qui signifie « torturer », « tourmenter » est extrêmement révélateur de son rapport avec la souffrance. Or dans la religion chrétienne, la souffrance de la femme se fait dans l'enfantement dans la salle d'accouchement, appelée également une salle de travail. Le travail, autre que celui de la reproduction et lié à la nécessité est confié à l'esclave et également aux « petits gens ou serfs » durant le moyen âge. Cette idée occidentale et chrétienne du travail, synonyme de peine et de souffrance va perdurer pendant toute l'antiquité et jusqu'au XVIIe siècle. Ce n'est qu'à la faveur des progrès technologiques, de l'urbanisation naissante avec le développement des marchés et des échanges que le travail est valorisée par une nouvelle classe, celle de la bourgeoisie, opposée à l'idéologie de l'oisiveté de l'aristocratie. Les travaux de l'économiste anglais Adam Smith (*Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1776) contribuent à la valorisation du travail qui devient la mesure de la richesse d'une nation. Avec les révolutions françaises et anglaises qui prônent l'égalité des peuples, le travail donne une identité et une existence sociale à l'individu. Celui aura accompli son devoir qui lui va lui conférer un regard sur la sphère politique.

Ce n'est qu'avec Marx que le travail devient une fonction aliénante et une forme d'exploitation de l'individu à travers les inégalités de salaire, de profit et de plus-value. Dans ce mode de production qu'il qualifie de capitaliste, le salarié, de plus en plus asservi, est condamné à un travail répétitif, routinier et spécialisé. Dans le livre I du *capital*, Marx souligne que « *quel que soit le taux des salaires, haut ou bas, la condition du travailleur doit empirer à mesure que le capital s'accumule* ». Certes Marx a dénoncé le salariat comme une forme d'exploitation, mais néanmoins son interprétation s'intéresse à la condition misérable du travailleur en général et non à celle des femmes en particulier. Malgré cette vision marxiste, la valorisation du travail salarial reste essentielle depuis le 18^e siècle. Les femmes sont ainsi oubliées dans la plupart des analyses sur les rapports sociaux et exclues des différentes théorisations sur le travail. Cette situation s'accroît au XXe siècle avec les bouleversements importants qui sont intervenus dans le fonctionnement et la structure des économies (industrialisation, concentration croissante de la production, accès grandissant à la consommation de produits manufacturés) ont engendré un détachement des activités de production et de consommation, accroissement de l'aspect financier de l'économie. Ceci entraîne d'une part, une invisibilité croissante du non-monnaire et du non-marchand et,

d'autre part, une portion croissante des activités humaines qui sont rendues de plus en plus marchandes. Ainsi l'ensemble des rapports socio-économiques va de plus en plus s'organiser autour du salariat et du revenu. Ainsi la production, la consommation, l'échange, l'épargne, l'investissement, l'accumulation, la distribution sont essentiellement des activités mercantiles, mesurables et mesurées en argent.

La perception du travail qui devient alors « chose publique » exclut les femmes qui ne perçoivent pas de salaire dans l'exercice de leurs activités. Par ailleurs les dites activités vont se retrouver reléguées dans la sphère privée et informelle parce que relevant du domaine de la reproduction, de la domesticité ou de la subsistance et ne générant pas de revenus. Cette exclusion de la « res publica » lui dénie de son droit de citoyen, c'est à dire de voter jusqu'au début de la seconde guerre en Europe et un plus tard au Sénégal (1946). Cependant, le fait d'avoir obtenu le droit de vote grâce aux luttes féministes n'a permis que depuis très peu de temps aux femmes de participer activement à la vie publique et politique. Par ailleurs, les attributs de la citoyenneté comme les droits du travail, l'égalité, la responsabilité et l'indépendance sont loin d'être atteints dans nos sociétés. Même si le modèle hiérarchique et inégalitaire qui confie à l'homme le travail, la politique, les sciences, domaines de la sphère publique et aux femmes la sphère domestique a explosé depuis les années 60-70 en Occident.

Il n'en demeure pas moins que les valeurs et visions occidentales, modèles du 19^{ème} siècle qui soutient la prééminence des activités masculines sur celles féminines et de leur séparation en domaines relevant du formel pour les premières et de l'informel pour les secondes vont donc être transplantées en Afrique et au Sénégal durant les quatre siècles de colonisation française. Le modèle hégémonique d'organisation capitaliste des activités économiques nord-américaine et européenne s'est appuyé au Sénégal sur la reconnaissance du salariat, et la valorisation conjointe de l'activité laborieuse, de l'entreprise privée, pilier de la production et de la famille, pilier de la consommation. Un cadre juridique va être mis en place pour assurer que ces entités jouent le rôle attendu d'elles, si bien que des mécanismes (lois, règlements, infrastructures) de plus en plus codifiés orientent et encadrent les comportements du gouvernement sénégalais. Propriété, appropriation, droits et monnaie sont au nombre des moyens dont l'organisation économique s'est dotée pour soutenir le modèle dominant, celui du marché, qui va exclure les femmes de cette espace formelle.

Ce cantonnement de la femme dans la sphère privée, procréatrice, éducatrice et ménagère va être renforcé par l'islamisation et la christianisation au Sénégal. Les programmes d'ajustement structurels vont également pénaliser les femmes car ils vont contribuer à rendre informel leur travail au détriment de sa part rémunérée. Ainsi les activités qui lui sont traditionnellement confiées sont considérées comme précaires et reléguées dans le domaine informel.

Mais il est clair qu'aujourd'hui, il a de plus en plus une certaine distance entre ces principes théoriques et les réalités des situations concrètes. C'est dans ces secteurs jugés informels qu'elles sont devenues aujourd'hui de véritables entrepreneurs autonomes de l'unité familiale et où elles tirent leurs revenus. Par ailleurs, les femmes s'adonnent de plus en plus à des activités qui étaient jusque là réservées aux hommes. L'exemple le plus révélateur est celui des femmes concasseuses de pierre destinées à la construction à Rufisque.

L'accès des femmes à des emplois traditionnellement dévolus aux hommes ont fait éclater la ligne de démarcation entre le privé qui lui est réservé et le public destiné à l'homme avec toutes les inégalités et exclusions que cette division des sphères a entraînées. Des chercheurs comme G.S.C.M. Hesseling et Thérèse Locoh (1997) ont constaté que « *L'avènement des femmes dans la sphère publique a constitué un tournant majeur dans leur histoire. Elles ont par cet acte exprimé leur refus de la division privé/public construction sociale purement*

patriarcale associant, sur la base d'une vision biologisante, les femmes à la sphère privée et les hommes à la sphère publique. Ce passage a bousculé les représentations dominantes et soulevé des contradictions inhérentes à l'organisation de l'ordre social».

Cependant malgré cet timide percée, les femmes continuent de souffrir de leur isolement du monde public et formel. La question qui se pose est comment déconstruire ces interprétations du travail et de l'économie dominante et arriver à réarticuler les particularismes du travail des femmes pour l'intégrer à la sphère formelle?

Les études récentes sur la question de rendre visible du travail des femmes démontrent la nécessité de remettre en cause la notion du travail. Mais comment définir la notion de travail en y incluant les nouvelles activités et rôles des femmes ? Dans quelle mesure le travail et les initiatives socio-économiques des femmes permettent-ils de déconstruire et de contester les logiques de l'économie dominante ? S'agit-il de déconstruire les mythes du salaire/revenu pour rendre visibles les pratiques féminines anciennes et nouvelles des femmes périurbaines ? Quelles alternatives sont à la portée de ces femmes pour faire éclater ces sphères de cantonnement ?

Pour certains chercheurs, renouveler le débat c'est déconstruire la notion de d'économie dominante qui exclut, marginalise et qualifie d'informel le travail de la femme. Il faudra reconstruire un nouveau paradigme économique en prenant en compte les activités globales des femmes. Il faudra déconstruire les outils méthodologiques et conceptuelles actuelles qui rendent invisibles ou « silencieux » le travail des femmes. Cette déconstruction pourrait être une approche alternative de l'économie qui puisse rendre compte des valeurs portées et des rôles et responsabilités assumés traditionnellement par les femmes au niveau de la vie économique et de la satisfaction des besoins humains. Une des alternatives possibles serait alors l'inclusion de la valeur "solidarité" dans les rapports et les structures économiques comme le préconise Cécile Sabourin, avec la collaboration de Josée Belleau, 2001 dans son « Rapport synthèse du Chantier "femmes et économie" Paris les 9-10-11 octobre 2000 et l'autre à La Havane les 9-10-11 avril 2001, 16p).

Cependant, l'intégration de ce concept de solidarité dans l'économie ne pourrait à elle seule résoudre le problème de l'exclusion des femmes puisque les initiatives féminines imposées par les bailleurs de fonds et ONG étaient censées créer les conditions de l'émergence d'une « économie solidaire ». Or on constate, malgré tout, une dynamique de reproduction de la pauvreté. En fait, ces programmes de lutte contre la pauvreté favorise l'assistantat et continuent, par ailleurs de cantonner les femmes dans des activités qui leur étaient traditionnellement dévolues, sphère de solidarité, sphère sociale, sphère d'interdépendance. Les femmes sont donc constamment enfermées et catégorisées dans de fréquentes dichotomies perpétuellement construites à leur détriment à travers les concepts ou notions suivantes : formel/informel, privé/public, production/reproduction, économique/social, économie dominante/ économie solidaire, etc..

L'éclatement des sphères de cantonnement des femmes ne pourra se faire que lorsque ces dernières ne seront plus exclues de la gestion politique et des instances de décision.

Conclusion : vers une citoyenneté non théâtralisée

C'est surtout à travers la notion de citoyenneté qu'il faudra revisiter le cadre d'épanouissement des femmes en renforçant et en leur participation politique effective (comme l'ont déjà proposé par ailleurs les études féministes). En effet, cette citoyenneté a été pendant longtemps cantonnée « à la mise en scène, à la théâtralisation du pouvoir,.... Cette « dynamique festive (fêtes de prestige ou fêtes fastueuse, xawaré) » caractérise la

participation des femmes à la gestion de la cité (A. Diaw, 1999). Cette conception des droits politiques des femmes qui sont considéré comme les mères des partis politiques et qui est calqué sur son rôle de reproductrice doit être transcendée. C'est par la construction d'un nouveau paradigme institutionnel de la citoyenneté, appuyée par l'approche « empowerment » que la femme pourra sortir de toutes les sphères de cantonnement. La question est donc à lier à son statut de citoyen au niveau du droit et de la loi en imposant la reconstruction de l'espace public ouvert à la diversité des identités féminines, espace auquel elles puissent dès lors s'identifier et participer pleinement pour changer les règles du jeu "économique". Nous retomberons alors sur la compréhension wolof de la notion de pauvreté qui est liée au pouvoir, pouvoir qui ne pourrait s'obtenir que dans un cadre institutionnel. Celui-ci devra lui accorder des droits politiques qui lui permettront d'accéder pleinement aux lieux des décisions.

Ce cadre institutionnel devra admettre et reconnaître l'existence d'autres formes de travail, qui ne soient pas nécessairement salarié. Cette rupture de la relation travail/salaire/revenu permettra d'accepter le secteur informel comme un nouveau paradigme économique, le valoriser et le reconnaître une économie alternative. Cette reconnaissance passe essentiellement par la mise à la disposition des femmes des ressources et des capacités nécessaires à une plus grande productivité et à la génération de revenus leur permettant de disposer de leurs propres moyens de subsistance durables. La priorité devrait être donnée à l'accès au crédit et à un financement consistant et intégrant la fourniture de moyens de production tels que la terre, l'eau et les semences, de technologies appropriées et de formation en agriculture durable, aptitudes utiles pour la vie et gestion des ressources naturelles.

L'éducation, la formation, l'éveil de la conscience citoyenne féminine, la création d'un cadre institutionnel et des instruments juridiques adaptés aux réalités du travail féminin sont autant stratégies à développer à long terme pour renforcer les capacités socio-économiques, financières, politiques et institutionnelles des femmes. Il s'agira de rendre effective la récente modification de l'article 7 de la Constitution Sénégalaise par l'insertion du principe de l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. Cette parité tend souhaitée par les femmes restent à être appliquée à tous les niveaux.

En définitive, le gouvernement du Sénégal ou tout organisme non gouvernemental devrait collaborer avec les organisations de femmes pour toute élaboration ou mise en œuvre de programmes et de politiques les concernant afin de satisfaire les besoins féminins du secteur informel en matière d'éducation, de formation et de renforcement des capacités. En fin de compte, ce renforcement des capacités devrait également leur permettre d'affronter les problèmes mondiaux qui représentent de véritables défis comme l'instabilité des systèmes financiers internationaux et la prédominance du paradigme néo-libéral, la hausse croissante des prix du pétrole, les changements climatiques, la dégradation des sols, la perte de la biodiversité, le VIH/SIDA, la marginalisation croissante des groupes vulnérables, le fossé grandissant entre riches et pauvres,...

Références bibliographiques

ACDI, décembre 1997. *Sommaire de l'Aide Canadienne au Développement du Sénégal*.
ACDI, Bureau d'appui à la coopération canadienne, décembre 1997.

Antoine P. et al, 1995. *Les familles dakaroises face à la crise*. Dakar : IFAN, ORSTOM et CEPED, 209p.

APAD, CODESRIA, ENDA, ECO AFRICA93, 1993. *Chercheurs et ONG contre la pauvreté et pour l'environnement, rapport final*. Colloque international sur le développement durable en Afrique. Abidjan, 4-7 juin 1993.

Banque Mondiale, avril 1994. Sénégal. *Evaluation des conditions de vie* (Département du Sahel), Washington DC, 2 volumes.

Banque Mondiale, mars 1995. *Présentation de la Banque Mondiale au Séminaire sur les éléments de stratégie de programme national de lutte contre la pauvreté*. Dakar, 31 mars 1995 9p.

Banque Mondiale, février 1999. Aide mémoire de la mission sur le suivi et l'analyse de la pauvreté au Sénégal.

Bedenbecker, Ndiaye et Kah, 1996, Les problèmes macro-économique du Sénégal : l'approche "causes-effets". Dakar, GTZ.

Bisilliat J. et Verschuur, 2000. *Le genre : un outil nécessaire. Introduction à une problématique*. Cahiers Genre et Développement, n°1. AFED-EFI, Paris-Genève : L'Harmattan.

Bisilliat J. et Verschuur, 2001. *Genre et économie : un premier éclairage*. Cahiers Genre et Développement, n°1. AFED-EFI, Paris-Genève : L'Harmattan.

BIT, 2002. *Pour un système intégré de formation dans le secteur artisanal. Le Cas du Sénégal. Equipe Consultative, multidisciplinaire pour l'Afrique Sahélienne*. OIT/EMAS.

Gaufryau B. et Maldonado C., 1997. *Secteur Informel : Fonctions Macro-économiques Et Politiques Gouvernementales: Le Cas Du Sénégal. Micro-entreprises et secteur informel*. Document de recherche S-INF-1-11. Genève : OIT.

Blackden, M., Sudharshan C., Klasen S. and Lawson D., 2006. *Gender and Growth in Sub-Saharan Africa. Issues and Evidence*. UNU-Wider. Research Paper N° 2006/37. Revised version of the paper presented at the 17-18 June 2005 UNU-WIDER anniversary conference, "WIDER Thinking Ahead: The Future of Development Economics", directed by George Mavrotas and Anthony Shorrocks. 25p.

Boserup E., 1983. *La femme face au développement économique*. Paris : PUF, 315p.

Bugnicourt J., Ndione E.S., Sagna M., 1987. Pauvreté ambiguë-enfants et jeunes au Sénégal. Dakar : ENDA, série études et recherche, n°112-113, janvier-février 1987.

Caicedo E., 1992. Tableau de bord annuel de la situation sociale au Sénégal, Dakar, septembre 1990.

Caicedo E., 1992. Essai d'analyse de l'évolution des indicateurs de santé (atelier de travail sur l'utilisation des instruments d'aide à la décision pour l'analyse de la formulation des politiques, novembre 1992, 7p.

Charmes J., 1999. Gender and Informal Sector. Contribution to the World's Women 2000: Trends and Statistics Division. 4p.

- Diaw, A., 1999. *Femmes, Ethique, et politique*. Dakar : Friedrich Ebert Stiftung. 46p.
- Diop MC., 1996. *La lutte contre la pauvreté à Dakar. Vers la définition d'une politique municipale*. Dakar : PGU, séries documents politiques.
- Diouf, JL, 2003. *Dictionnaire wolof-français et français-wolof*. Paris : Editions Karthala.591p
- Diouf M., 2001. *Histoire du Sénégal*. Paris : Maisonneuve & Larose, 250p.
- DSN, 1998. *Sénégal, Projet de nutrition communautaire-PNC-(crédit 2723), revue à mi-parcours*, 21 septembre au 10 octobre 1998. Aide mémoire.7p.
- DOBSON, R. V. G., 1992. *Bringing the Economy home from the market*, Montréal, New York and London, Black Rose Books, 235 p.
- Eade D. & Ligteringen (ed.), 2001. *Debating Development: NGOs and the Future*. London: OXFAMGB.421p.
- Elson D. (Ed.), 1991. *Male Bias in the Development process*. Manchester, New York, Manchester University Press, p1-15.
- Fall A. S., Gaye A. et Ndao A., 1998. *Les économies domestiques en Afrique de l'ouest. Etude de cas au Sénégal*. Dakar : OXFAM et CODESRIA, 62p + annexes.
- Fall A. S., 2007. *Bricoler pour survivre- Perceptions de la pauvreté dans l'agglomération urbaine de Dakar*. Paris : Karthala, 264p.
- Fassin D., 1993. *Pauvreté et santé. Les inégalités d'accès au soin dans la banlieue de Dakar*. In *Psychopathologie africaine*, 1986-1987, XXL, 2, p155-176.
- FIDA (Fonds International de Développement Agricole), 1995. *L'état de la pauvreté dans le monde : profil de l'Afrique*. Rome : FIDA.
- Gelb A., 2001. *Development Outreach*, vol. 3, N°2, printemps 2001, Institut de la Banque Mondiale. [Htp://.www.worldbank.org/devoutreach](http://www.worldbank.org/devoutreach)
- GTZ, 1995. *L'expérience de six pays africains dans le domaine des analyses de la pauvreté (documentation d'un séminaire atelier)*, Eschborn, octobre 1995, 119p + annexes.
- G.S.C.M. Hesseling and Thérèse Locoh, 'Femmes, pouvoir, sociétés'. In: *Politique Africaine. Special issue: L'Afrique des femmes*, vol. 65 (March), p. 3-20, 1997.
- Gervais R., 1993. *Les dimensions de l'ajustement structural au Sénégal. Une occasion ratée?* Montréal, Ronéo.
- Gueye-Tall, S., janvier 1989. *Femmes Agents et Bénéficiaires de l'Action des ONG*. In : AFARD : Femmes Agents et Bénéficiaires de l'assistance au développement. Dakar: AFARD, occasional Paper Series n°4, p 67-117.
- ISRA/PASE, février 1996. *Atelier de restitution : Impact de la dévaluation du franc CFA sur les revenus et la sécurité alimentaire au Sénégal*. Dakar : ISRA.

Kouidhi M., 1994. *Vers un développement humain durable. Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Premiers éléments de réflexion.* Dakar, PNUD, 20p.

Kouidhi M., 1994. *Vers un développement humain durable. Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.* Dakar, PNUD, 45p et annexes.

Kouidhi M., avril 1995. *Séminaire sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, Dakar du 31 mars au 2 avril 1995. Problématique et analyse préliminaire des objectifs de la stratégie.* Dakar, avril 1995, 12p.

Kuepie M., Jalil Nordman C., Roubaud F, 2006. *Marché du travail urbain et secteur informel en Afrique francophone : l'éducation est-elle encore rentable ?* In Dialogue, La lettre d'information de Dial, numéro 205, juillet 2006, pp 2-9.

Mafeje, A.1991. - *Ménages et perspectives de relance en Afrique au Sud du Sahara,* Document de Travail 2191, CODESRIA, Dakar, 1991

Mafeje A., mars 1992. *Poverty in Africa, Working paper FAO-IDEP Workshop on Dynamics of Rural Poverty in Africa.* Dakar : CODESRIA.

Mafeje, A. 1994. *La valorisation du statut et la contribution de la femme dans le secteur agricole et l'économie rurale. Quatre expériences par pays,* IDEP, Dakar, 1994

Maldonado C. & alii, 1999. Entre l'illusion de la normalisation et le laisser-faire : vers la légalisation du secteur informel ? In : *Le secteur informel en Afrique face aux contraintes légales et institutionnelles.* Genève : Bureau International du Travail. Pp 1-23

Mbow P. et Mbaye B.D., 1998. *Société civile et lutte contre la pauvreté.* Dakar : PNUD et Codesria, 113p.

Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, 1996. *Plan d'action national de la femme sénégalaise (PANAF) 1997-2001.*Dakar.

Ministère de la Famille, de l'action sociale et de la solidarité nationale, 1999. *Evaluation à mi-parcours du Plan d'action national de la femme (Beijing+5)1997-2001.* Dakar, 92p.

Ministère de la femme de la famille et de la solidarité nationale, 2006. *Initiatives du Sénégal en matière de promotion de l'égalité entre les sexes.* Dakar. In : http://www.famille.gouv.sn/strat_qg3.php

Ministère de l'économie et des Finances et du Plan, Direction de la Planification juin 1995. *Programme national de lutte contre la pauvreté; stratégies et éléments de programmes d'actions.* Dakar, 60p + annexes.

Ministère de l'économie et des Finances et du Plan, Direction de la Planification mai 1995. *Termes de références de l'atelier de validation des axes stratégiques du Programme national de lutte contre la pauvreté; stratégies et éléments de programmes d'actions.* Dakar, 3p multigr.

Ministère de l'économie et des Finances et du Plan, Direction de la Planification/projet d'Appui à la Gestion du Développement/GTZ, 1995. *Séminaire sur la définition d'éléments*

de stratégie du programme national de lutte contre la pauvreté. Rapport de synthèse, Dakar, 60p + annexes.

Ministère de l'économie et des Finances et du Plan, Direction de la Prévision et de la Statistique, 2005. *La consommation à Dakar : le rôle du secteur informel dans la demande des ménages.* Résultats de la phase 3 de l'enquête 1-2-3 de 2003, Dakar : DPS. Mars 2005.

Ministère de l'économie et des Finances et du Plan, Direction de la Prévision et de la Statistique, 2004. *Rapport de synthèse de la deuxième enquête sénégalaise auprès des ménages ESAM II.* Dakar : DPS. Juillet 2004. 262p.

Ministère de l'économie et des Finances et du Plan, Direction de la Prévision et de la Statistique, 2004. *Le secteur Informel à Dakar. Le secteur informel dans l'agglomération de Dakar : performances, insertion et perspectives.* Résultats de la phase 2 de l'enquête 1-2-3 de 2003, Dakar : DPS. Juin 2004.

Ministère de l'économie et des Finances et du Plan, Direction de la Prévision et de la Statistique, 2004. *Le marché de l'emploi à Dakar. L'emploi le chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération de Dakar.* Résultats de la phase 1 de l'enquête 1-23- de 2002, Dakar : DPS. Mai 2004.

Ministère de l'économie et des Finances et du Plan, Direction de la Planification, janvier 1996. *Programme national de lutte contre la pauvreté. Stratégies et éléments de programme d'action.* Dakar, 36p.

Ministère de l'économie et des Finances et du Plan, Direction de la Planification, août 1996. *Etudes sur les actions en cours en matière de lutte contre la pauvreté.* Dakar, 88p.

Ministère de l'économie et des Finances et du Plan, Direction de la Planification, 1996. *Technique de ciblage et d'identification des bénéficiaires dans le cadre du programme national de lutte contre la pauvreté.* Dakar, 51p.

Ministère de l'économie et des Finances et du Plan, Direction de la Prévision et de la Statistique, 1993. *Enquêtes sur les priorités.* Dakar, 120p.

Ministère de l'économie et des Finances et du Plan, Direction de la Prévision et de la Statistique, 1997. *Enquêtes sénégalaises auprès des ménages, Rapport de synthèse.* Dakar, 1997, 177p.

Ministère de l'économie et des Finances et du Plan, Direction de la Prévision et de la Statistique, 1994. *Population du Sénégal : structure par sexe et par âge en 1988 et projection de 1989 à 2015.* Dakar, Septembre.

Moser C., 1993. *Gender Planning and Development: Theory, Practical Training.* London: Routledge, 285p.

Ndiaye A. I., Juillet 1997. *Sénégal, Poursuite des Réformes et Lutte contre la Pauvreté, Analyse du Contexte social.* Dakar : Banque Mondiale, 28p.

Niang A., 1997. *Le secteur informel en milieu urbain, un recours à la crise de l'emploi.* In : *Ajustement Structurel et Emploi au Sénégal*, Sld de Babacar Fall. Paris : Karthala. Pp 29-55.

Nzapayeke, A., juillet 1999. *Programme de lutte contre la pauvreté, Projets Fonds d'Investissement Social. Mission d'identification du rôle des ONG dans la mise en oeuvre du fonds*. Aide mémoire. Dakar : Banque Mondiale, 32p.

Programme de Gestion Urbaine, 1996. La lutte contre la pauvreté à Dakar. Vers la définition d'une politique municipale. Dakar : PGU, séries documents politiques.

PNUD (1997, 1999, 2001). *Rapport mondial sur le développement humain*.

PNUD, 2001. *Suivi des objectifs de développement du millénaire au Sénégal. Un monde meilleur pour tous*. Dakar.

Rahnema M, 1991, La pauvreté absolue : invention qui s'en prend aux pauvres. In : *Cahiers interculturels*, 111, XXIV, 2, p 32-55.

Sen Amartya Kumar, 2000. *Un nouveau modèle économique*, Paris, Odile Jacob. Trad. française de Sen (1999).

Sow F., 1991. *Les initiatives féminines au Sénégal, une réponse à la crise?* Communication au colloque sur Etat et Société au Sénégal : crises et Dynamiques Sociales. Dakar : Centre d'Etudes de l'Afrique Noire Institut Fondamental d'Afrique Noire-Cheikh Anta Diop, 21-26 octobre 1991, 37p.

Sow, F.; Diouf, M., Éds. - *Femmes Sénégalaises à L'Horizon 2015*, Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Theo Population Council, Dakar, 1993.

Sow F. ; Guèye MM ; Fall-Touré A.; Diakhaté N., 1999. *Les Sénégalaises en chiffres. Analyses des données sociodémographiques, économiques et politiques relatives aux femmes*. PNUD.

Sy M. B., 2002. Économie informelle : quelles orientations pour les politiques de développement. In: *Genre, Intégration économique, gouvernance et méthodes contraceptives*, édité par Aicha Tamboura. Dakar : Série des livres de l'AFARD. N° 2002-3 : pp 93-130.

Sy P.I., 1994. *Développement humain durable et stratégies d'opérationnalisation au Sénégal*. Dakar : PNUD, 37p + annexes.

UNICEF SENEGAL, Avril 1999. *Information et responsabilisation communautaire pour lutte contre la pauvreté, 1999-2001*. Dakar : UNICEF, 7p.

WARING, M., 1997, *Three Masquerades: Essays on Equality, Work and Human Rights*, Univ. of Toronto Press.

WARING Marilyn (1988). *If Women Counted. A New Feminist Economics*. New York: Harper & Row.